

Le Conseiller académique de la Faculté

Docteur Xavier Chillier Senior Lecturer

Madame DIALLO Arona Avenue Des Diambars PL 02 12900 Plateau Sénégal

Genève, le 2 mai 2023

Concerne : Votre demande d'admission en vue du master en biologie

Madame,

En réponse à votre demande et après examen de votre dossier avec la Section concernée, je vous informe que les études que vous avez effectuées antérieurement ne vous permettent pas d'entreprendre le master en biologie.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleures salutations.

Xavier Chillier

Conseiller académique facultaire

DELAI D'OPPOSITION : Aux termes du Règlement relatif à la procédure d'opposition au sein de l'Université de Genève (RIOUNIGE), la présente décision peut faire l'objet d'une opposition auprès du Doyen de la Faculté dans un délai de 30 jours, conformément aux articles 18 et 19 RIO-UNIGE

Copies: Docteure A. BELLIER, Conseillère académique de la Section de biologie - conseil-etu-

biolo@unige.ch

Service des admissions - Uni Dufour

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez contacter le conseiller aux études de la section concernée : https://www.unige.ch/sciences/fr/lafaculte/organisation/conseillerauxetudes/ce-sections/